



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE NAMO

Séance du 16 juin 2023

En préfecture de région des Pays de la Loire

Ordre du jour

- 1) Adoption du compte-rendu du CMF du 11 janvier 2023 et des modifications au règlement intérieur du CMF NAMO
- 2) Information sur la mise en œuvre du plan d'action du document stratégique de façade (DSF) NAMO - 1er cycle
- 3) Information sur le projet de stratégie nationale mer et littoral 2023-2029 (SNML 2)
- 4) Présentation de l'avancement des travaux du DSF 2d cycle : mise à jour de la stratégie de façade maritime

Ordre du jour

- 1) Adoption du compte-rendu du CMF du 11 janvier 2023 et des modifications au règlement intérieur du CMF NAMO**
- 2) Information sur la mise en œuvre du plan d'action du document stratégique de façade (DSF) NAMO - 1er cycle
- 3) Information sur le projet de stratégie nationale mer et littoral 2023-2029 (SNML 2)
- 4) Présentation de l'avancement des travaux du DSF 2d cycle : mise à jour de la stratégie de façade maritime

Règlement intérieur du CMF NAMO

Modifications

- Demande exprimée en séance du CMF du 11 janvier 2023 par les associations de protection de la nature et de l'environnement (contribution écrite à l'issue)
- Accord des présidents du CMF d'y travailler pour adoption à la prochaine séance
- Analyse des propositions, production d'une version modifiée discutée en commission permanente (CP) du CMF
=> [validation du projet par la CP le 16 mai 2023](#)

Ordre du jour

- 1) Adoption du compte-rendu du CMF du 11 janvier 2023 et des modifications au règlement intérieur du CMF NAMO
- 2) Information sur la mise en œuvre du plan d'action du document stratégique de façade (DSF) NAMO - 1er cycle**
- 3) Information sur le projet de stratégie nationale mer et littoral 2023-2029 (SNML 2)
- 4) Présentation de l'avancement des travaux du DSF 2d cycle : mise à jour de la stratégie de façade maritime

Plan d'action du DSF NAMO

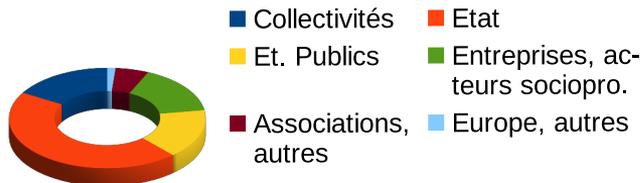
114 actions nouvelles

pour répondre aux 30 objectifs stratégiques

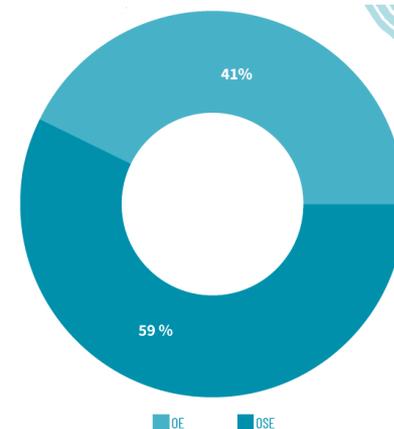
**Mis en œuvre de
2022 à 2027**

Sous la responsabilité de
l'État dans le cadre d'un
partenariat étroit
Dont nombre d'actions
sont impulsées

Un pilotage partagé entre acteurs



47 actions
« environnementales »



67 actions
« sociales et
économiques »

Plan d'action du DSF NAMO

Pour les actions nouvelles des opportunités de financement

Appels à projets :

- Plan de relance
- Fonds d'intervention maritime du secrétariat d'État à la mer
- Fonds vert du ministère de la transition écologique

Appels à initiatives de l'agence de l'eau:

- AAI biodiversité marine
- AAI macro-déchets plastiques

Plan d'action du DSF NAMO



Faciliter l'appropriation / communiquer

- **Une stratégie de communication produite en 2022 :**
élaborée par un prestataire (TICCO) à partir
d'interviews et d'atelier avec les acteurs de la façade
=> 11 dispositifs de communication proposés
- **La concrétisation de 2 dispositifs en 2023**



Plan d'action du DSF NAMO

Objectifs :

- Vulgariser le plan d'action et mettre en évidence les articulations entre DSF et territoires littoraux
- Permettre aux acteurs de terrain de témoigner de leurs actions

Outils en réponse proposés :

1- Cartographie globale de vulgarisation

- Outil collaboratif en ligne
- Nourri efficacement [le moteur de recherche] en matière d'informations et de données de fonds sur les acteurs
- Évolutif en fonction des contributions des acteurs

=> Un premier prototype à tester !

2- Support vidéo pour « donner à voir des actions engagées »

Plan d'action du DSF NAMO

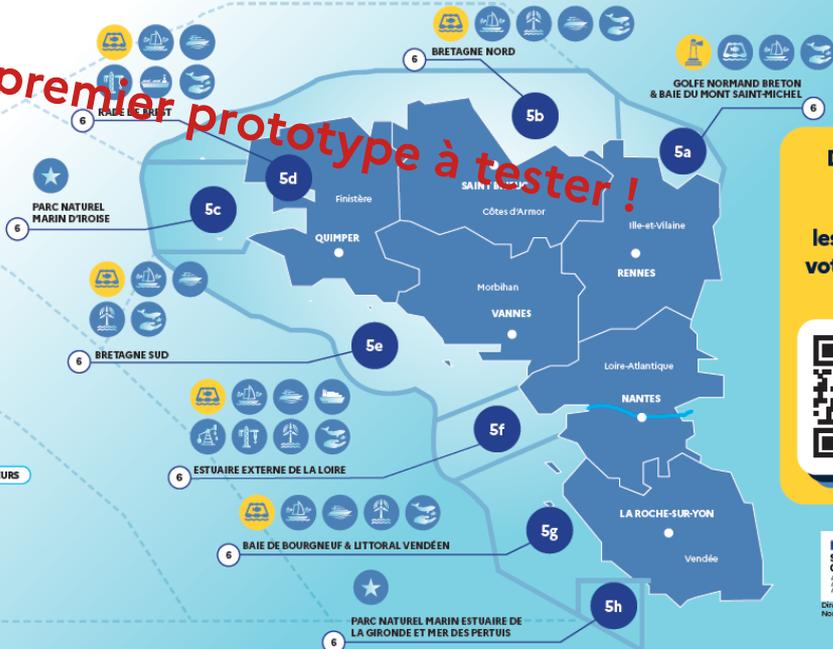
PLAN D'ACTION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE NORD-ATLANTIQUE MANCHE-OUEST

114 ACTIONS NOUVELLES IDENTIFIÉES

LÉGENDE
PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION :

- PATRIMOINE CULTUREL
- PÊCHES & AQUACULTURES DURABLES
- TOURISME DURABLE
- ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES
- PLAISANCE - NAUTISME
- EXTRACTION DES GRANULATS MARINS
- ACTIVITÉS INDUSTRIALIS-PORTUAIRES
- ACTIVITÉS MILITAIRES
- TRAFIC MARITIME
- PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES MARINS
- ORIENTATIONS DE GESTION DÉFINIES PAR AILLEURS
- ORIENTATION DE GESTION PRINCIPALE
- ZONE DE VOCATION
- NOMBRE D'ACTION RECENSÉES DANS LA ZONE

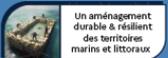
Projet : un premier prototype à tester !



Découvrez et valorisez les actions de votre territoire

SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER
 Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest

UNE VISION 2030 SPÉCIFIQUE À LA FAÇADE :



Ordre du jour

- 1) Adoption du compte-rendu du CMF du 11 janvier 2023 et des modifications au règlement intérieur du CMF NAMO
- 2) Information sur la mise en œuvre du plan d'action du document stratégique de façade (DSF) NAMO - 1er cycle
- 3) Information sur le projet de stratégie nationale mer et littoral 2023-2029 (SNML 2)**
- 4) Présentation de l'avancement des travaux du DSF 2d cycle : mise à jour de la stratégie de façade maritime



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉVISION DE LA POLITIQUE MARITIME FRANÇAISE

2^{ème} Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral & Mise à jour des Documents
Stratégiques de Façade

2023- 2029

L'Etat conduit la mise à jour de deux niveaux de planification maritime, plus intégrés et concertés

Deux processus de mise à jour:

- Stratégie nationale mer et littorale, travail commun d'élaboration en vue d'une adoption par décret en juillet 2023
- Planification territoriale avec la mise à jour des Documents stratégiques de façade en vue d'une adoption en 2025.

- ✓ Planification maritime la plus intégrée
- ✓ Mise en avant de quatre lignes de force pour l'avenir :
 - **Ecologie**, via la protection et la connaissance
 - **Neutralité carbone**, via les EMR et la décarbonation
 - **Social**, via l'accompagnement des filières et la formation
 - **Economie**, via l'innovation et les atouts des territoires
- ✓ Processus prévus réglementairement ↔ Occasion d'apports inédits à la planification maritime :
 - Clarifier la SNML – renforcer l'orientation maritime de la France
 - Mutualisation de la participation du public portant sur la révision des DSF avec l'élaboration d'une cartographie de l'éolien en mer à 10 ans et à l'horizon 2050



1. La SNML, co-construite pour renforcer l'orientation maritime de la France

L'avant-projet fixe des grandes priorités en accord avec les défis à relever pour et grâce à la mer

Architecture du plan: le document propose une architecture conforme aux attentes exprimées par les parties prenantes

Préambule

- Contexte
- Nécessité, au-delà des textes juridiques de construire une stratégie nationale maritime et littorale

Vision stratégique

- A 6 ans et à plus long terme
- Guide la politique maritime de la France

Grandes priorités

- ✓ Transition énergétique
 - ✓ Bon état écologique
 - ✓ Justice sociale et sociétale
 - ✓ Développement économique durable intégrant pleinement la dimension de la pêche maritime
- Décliner de manière opérationnelle selon des objectifs, des chantiers, des calendriers et des moyens mis en œuvre

Grands objectifs pour chacune des six thématiques prévues par le code de l'environnement

Une planification effective : chaque défi est décliné en objectifs et moyens associés

Architecture du plan : 18 objectifs déclinent les grandes priorités de la SNML

1. Offrir une planification intégrée et globale pour les politiques maritimes et littorales
2. Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés
3. Valoriser le patrimoine littoral et maritime
4. Assurer la protection de la zone littorale grâce à une action cohérente / coordonnée entre bassins versants et façades maritimes pour assurer une eau de qualité et réduire les pressions de la terre vers la mer
5. Atténuer les effets du changement climatique et accompagner l'évolution du trait de côte
6. Bien vivre le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux
7. Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes et un meilleur partage des connaissances
8. Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires
9. Affirmer la dimension sociale et durable des activités maritimes
10. Lutter contre le dumping social
11. Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante pour assurer notre souveraineté alimentaire
12. Renforcer la compétitivité et l'excellence environnementale de l'ensemble des ports français
13. Développer les énergies marines renouvelables pour contribuer à la neutralité carbone 2050 avec un objectif de 18 GW attribués d'ici 2033
14. Accompagner les filières maritimes dans la transition vers la neutralité carbone à horizon 2050 et développer le caractère durable de leurs activités
15. Porter des positions ambitieuses pour le maritime en développant des coopérations
16. Accompagner le développement de l'économie bleue outre-mer, selon les particularités et les atouts de chacun
17. Renforcer l'ancrage territorial de la gouvernance maritime et sa capacité de proposition au service des politiques maritimes
18. Disposer des moyens de mise en œuvre de la stratégie

Ordre du jour

- 1) Adoption du compte-rendu du CMF du 11 janvier 2023 et des modifications au règlement intérieur du CMF NAMO
- 2) Information sur la mise en œuvre du plan d'action du document stratégique de façade (DSF) NAMO - 1er cycle
- 3) Information sur le projet de stratégie nationale mer et littoral 2023-2029 (SNML 2)
- 4) Présentation de l'avancement des travaux du DSF 2d cycle : mise à jour de la stratégie de façade maritime**

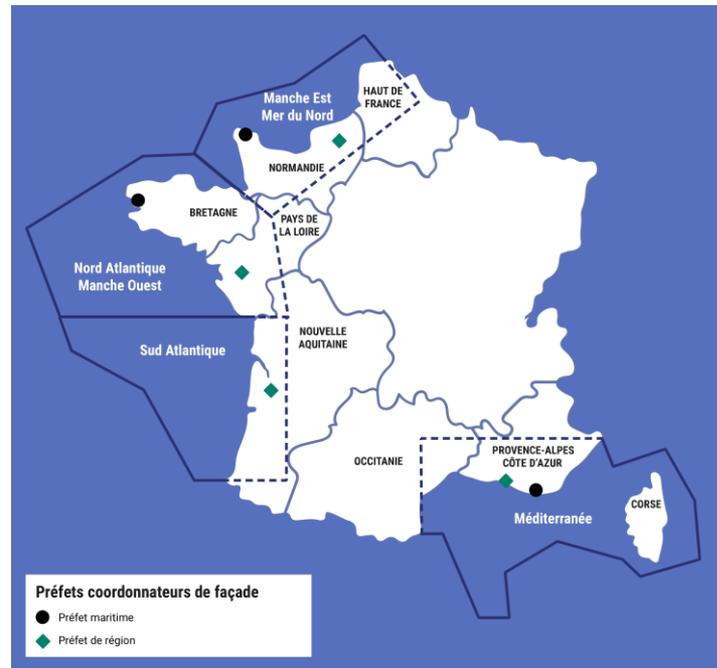


2. Les stratégies de façade maritime, mises à jour avec tous les publics et tenant compte de tous les usages

Les planifications maritime et énergétique en mer tracent un chemin de développement pour nos façades

- Mise à jour et approfondissement du 1^{er} cycle de planification qui doit viser :
 - **l'atteinte du bon état écologique** des eaux marines
 - **la conciliation de la préservation de la biodiversité avec les usages historiques et émergents et des usages entre eux.**
- Cartographie de l'éolien en mer :
 - définition de **zones prioritaires** d'implantation de l'éolien en mer et son raccordement à horizon **10 ans** et de développement de l'éolien à **horizon 2050**.
 - diversification de notre mix électrique et de développement des EnR.

Processus déconcentré,
cohérent nationalement



Une planification maritime ambitieuse pour une approche intégrée et concertée des enjeux

Ce nouveau cycle de planification aura vocation décliner les objectifs de la Stratégie Nationale Mer et Littoral (SNML).

Les principes de la planification :

- Favoriser la coexistence des usages de la mer
- Renforcer le caractère opérationnel des DSF
- Co-construire avec les parties prenantes, avec un rôle essentiel des Régions

Trois axes structurants :

- Visibilité pour les acteurs - Activités maritimes historiques et émergents
- Renforcer la protection de l'environnement
- Développer l'éolien en mer

Un moment fort autour de tous les enjeux maritimes avec le grand public, les usagers et les experts de la mer

Une ambition...

- ⇒ **Moment fort de planification autour de tous les enjeux maritimes** (co-usages en mer, développement économique, protection de l'environnement...)
- ⇒ **Un seul « grand débat » sur chacune des façades maritimes** qui intégrera le développement de la **protection forte en mer** ainsi que les **zones pour l'éolien en mer** et leur raccordement.
- ⇒ **Volonté commune Etat / CPDP d'associer les CMF** avant et pendant les débats publics.

...qui se concrétise



Mutualisation des débats publics DSF / éolien fondée sur l'article 56 de la LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).



Saisine de la **Commission nationale du débat public** le 05 avril 2023



Décision de **4 débats publics organisés par 4 Commissions particulières du débat public avec cohérence nationale**. Les CPDP décident des modalités des débats et les animent.



Quels sont les objectifs de la planification ?

A) Offrir une visibilité à long terme aux activités maritimes historiques et émergentes (1/2)

La mise à jour des SFM sera l'occasion pour l'Etat et les parties prenantes de :

- Evaluer l'état du milieu marin et des activités maritimes
- Développer et **pérenniser les activités maritimes** dans le respect du bon état écologique du milieu marin et en tenant compte des usages émergents

La pêche, une activité essentielle au cœur de cette planification qui doit contribuer à :

- Donner une visibilité pluriannuelle s'agissant de leurs possibilités de pêche
- Assurer le renouvellement de génération des professionnels + enjeu de formation
- Rechercher toutes les possibilités de co-usages des espaces et identifier les leviers pour y concourir
- Prendre en compte l'enjeu de décarbonation des navires de pêche dans la planification portuaire
- Prendre en compte les enjeux de la filière aval

A) Offrir une visibilité à long terme aux activités maritimes historiques et émergentes (2/2)

L'aquaculture, intégrée en renforçant le lien terre-mer de manière à :

- Contribuer à améliorer la qualité des eaux littorales, notamment grâce à la mobilisation des collectivités locales
- Identifier des pistes de diversification, en particulier pour le développement de zones d'algoculture

Les ports, des territoires structurés pour correspondre aux objectifs de transition énergétique :

- Adapter les ports à la décarbonation du transport maritime (branchements électriques à quai, hydrogène, GNL, carburants alternatifs)
- Répondre aux défis de l'éolien en mer, en particulier du flottant :
 - ✓ Créer une synergie par façade entre ports, GPM comme ports décentralisés
 - ✓ Identifier et sécuriser les besoins portuaires et industriels de la filière éolienne sur toute la chaîne de valeur
 - Etablir une feuille de route nationale cohérente avec la planification portée dans les DSF

La circulation maritime (transport et plaisance), un impératif de sécurité

B) Approfondir la protection du milieu marin

Accompagner le déploiement des activités en mer et assurant la préservation du milieu, en :

- **Réévaluant l'état écologique du milieu marin pour mettre à jour les objectifs environnementaux**
- **Identifiant les secteurs à haute valeur écologique où un évitement, une limitation significative ou une suppression des pressions devraient être recherchés en priorité pour le développement des zones de protection forte**
- **... de manière à permettre la maximisation des possibilités de cohabitation et de conciliation**

B) Approfondir la protection du milieu marin

⇒ 30% du territoire national protégé dont un tiers fortement

=> Zonages préférentiels à identifier pour atteindre :

| Façade | Objectif ZPF 2027 (% surface ZEE façade) |
|--------|--|
| MEMN | 1 |
| NAMO | 3 |
| SA | 3 |
| MED | 5 |

⇒ A terme, **5% de la ZEE métropolitaine labellisée**

B) Approfondir la protection du milieu marin

- Des objectifs ambitieux :
 - ⇒ **30% du territoire national couvert par des aires protégées et 10% sous protection forte** (métropole + Outremer et terre-mer confondues)
 - ⇒ A terme, 5% de la ZEE métropolitaine labellisée
- La labellisation ZPF se déploie via une planification maritime participative :
 - **Inscrire dans les DSF mis à jour les zones de protection forte candidates**, leurs enjeux de conservation, les principales pressions anthropiques qui s'y exercent et les activités qui font ou feront l'objet d'une régulation (niveau de régulation + modalités de mise en œuvre).
 - **Concier les périmètres et modalités de régulation** au sein des AMP candidates à la labellisation ZPF.

B) Approfondir la protection du milieu marin

- Un double objectif pour la mise à jour des DSF :
 - ✓ **Réévaluer l'état écologique du milieu marin** et mettre à jour les objectifs environnementaux afin de répondre aux enjeux de protection du milieu marin
 - ✓ **Identifier des secteurs où un évitement, une limitation ou une suppression significative des pressions devraient être recherchés** dans la perspective d'une consolidation du réseau d'aires marines protégées et de développement des zones de protection forte.

| Façade | Objectif ZPF 2027 (% surface ZEE façade) |
|--------|--|
| MEMN | 1 |
| NAMO | 3 |
| SA | 3 |
| MED | 5 |

→ La procédure de labellisation sera précisée dans un cadre national découlant du décret du 12 avril 2022.

C) Planifier le développement de l'éolien en mer – L'éolien en mer dans la Stratégie Française sur l'énergie et le climat (SFEC)

- **L'accélération significative du développement des énergies renouvelables est nécessaire** pour faire face à l'augmentation à venir de la consommation d'électricité tout en diminuant nos émissions.
- L'étude « Futurs énergétiques 2050 » par RTE confirme la complémentarité des différents moyens de production nucléaire et renouvelables. Selon les scénarii travaillés par RTE, en 2050, la place de **l'éolien en mer** dans le mix énergétique pourrait **varier entre 22 et 62 GW**.
- Signature du **Pacte éolien en mer** avec la filière en mars 2022 qui prévoit des objectifs de :
 - 20 GW attribués en 2030
 - 18 GW en service en 2035
 - 40 GW en service en 2050
 - 50 % de contenu local dans les projets et 20 000 emplois directs et indirects en 2035
- Des succès industriels et économiques en 2022 :
 - Mise en service du premier parc à Saint-Nazaire
 - Stratégie TASE pour que la France soit pionnière de l'éolien flottant

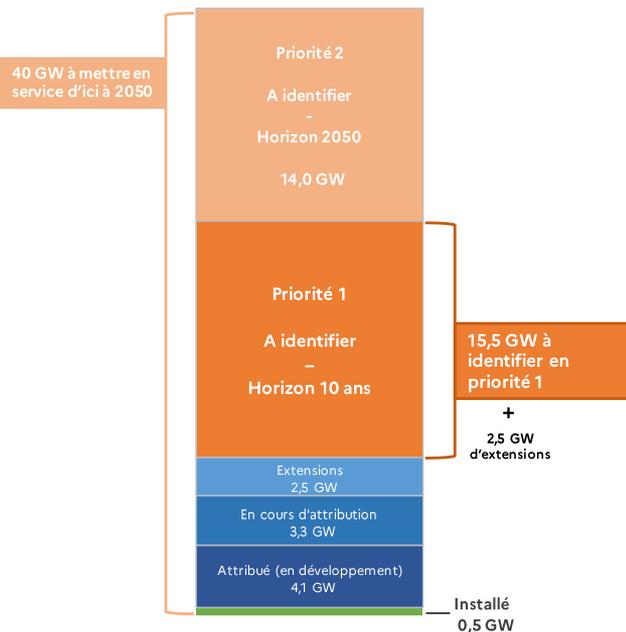
La planification doit permettre d'identifier et de prioriser 15,5 GW de nouvelles capacités à attribuer dans les 10 ans en France



Loi APER (10/03/2023)

Cartographie des zones prioritaires horizon 10 ans

Cartographie des zones prioritaires à horizon 2050



Capacités à attribuer (national)

L'identification des zones est une première étape située bien avant la mise en service

40 GW en service en 2050

40 GW attribués en 2042-2043

18 GW en service en 2035

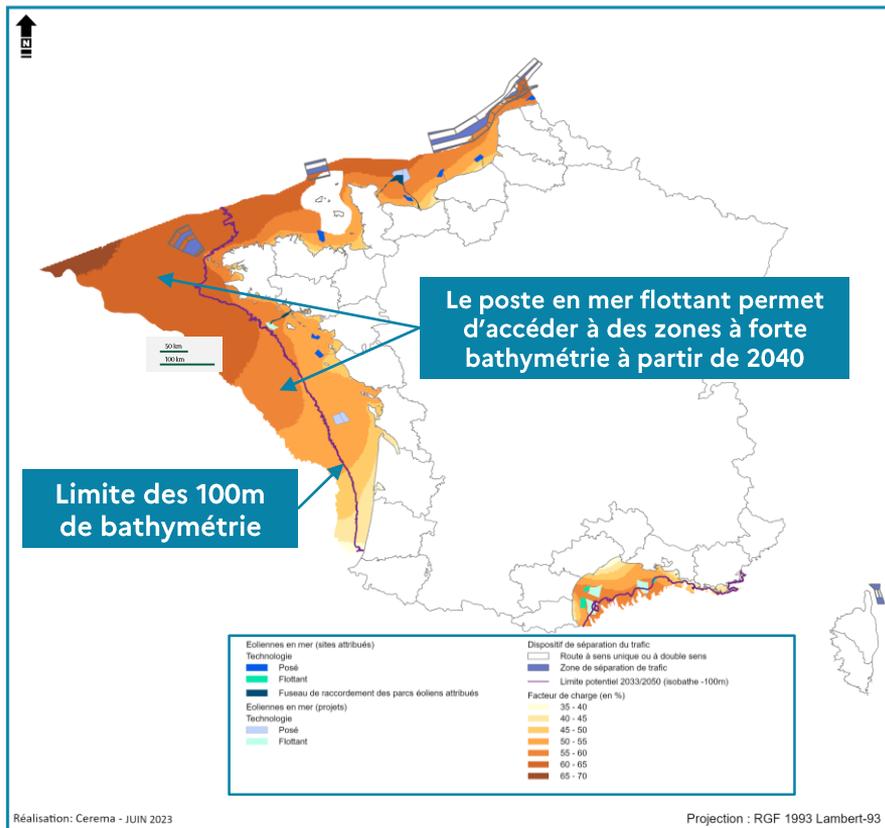
Attribution de plusieurs GWs dès la sortie du débat public (dont extensions)

Ces objectifs d'identification, à l'horizon 10 ans et à l'horizon 2050 ont été déclinés pour chaque façade maritime

Par le courrier du 6 juin 2023, la ministre de la Transition énergétique, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le secrétaire d'Etat chargé de la Mer et la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie ont fixé les objectifs suivants aux préfets coordonnateurs de façade, dans le cadre de la planification à venir.

| Façade | Objectifs à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions déjà identifiées) | Objectifs à 2050 (comprenant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées) |
|--------|--|---|
| MEMN | Entre 7 et 11 GW | Entre 12 et 15,5 GW |
| NAMO | Entre 6 et 9,5 GW (dont 0,5 GW) | Entre 17 et 25 GW |
| SA | Entre 2,5 et 5,5 GW (dont 1 GW) | Entre 7 et 11 GW |
| MED | Entre 3 et 4,5 GW (dont 2X0,5 GW) | Entre 4 et 7,5 |

Etude de quantification et de caractérisation du potentiel de l'éolien en mer
Potentiel 2050 disponible

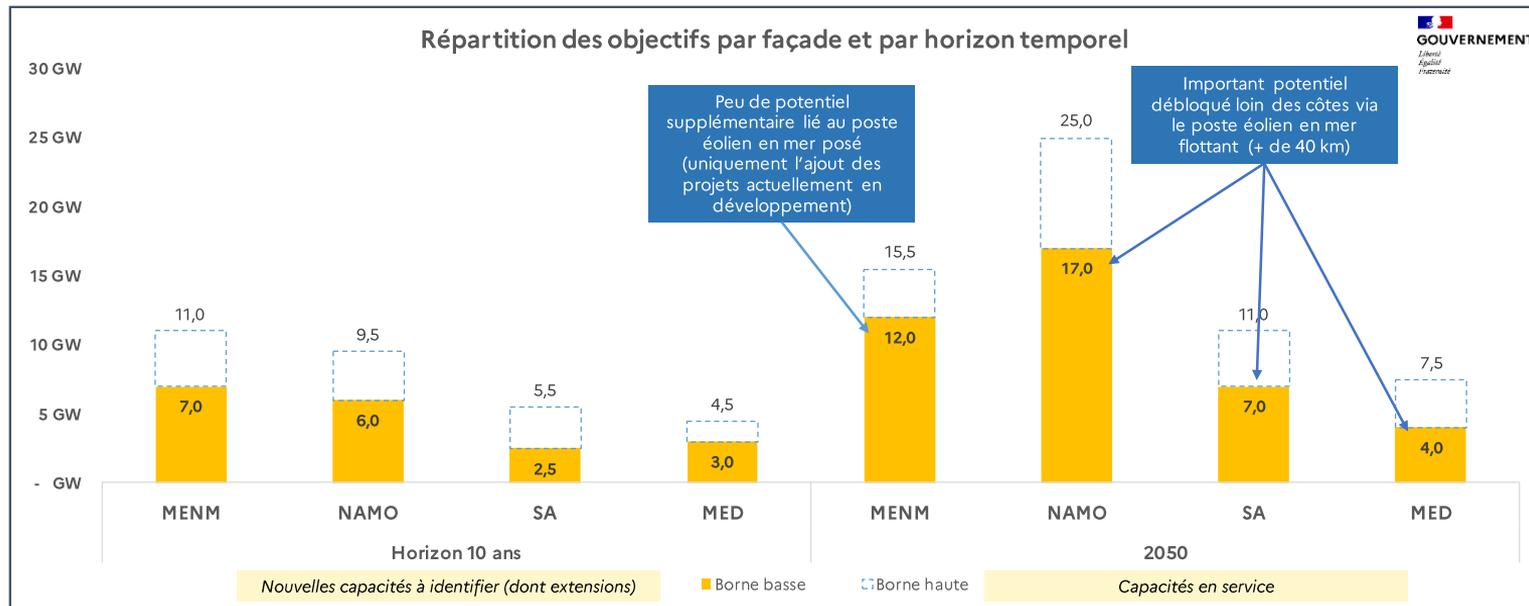


Le potentiel complémentaire à l'horizon 2050 est lié à l'arrivée du poste en mer flottant

- Les fourchettes s'appuient sur une analyse du potentiel technique (vent, bathymétrie, paysage, défense nationale, navigation, etc.)
- La mise à disposition de la technologie de poste en mer éolien flottant permet de dépasser la limite bathymétrique des 100 m de profondeur, mais cette dernière n'est pas attendue avant 2040.
- **A l'horizon 10 ans, les projets attribués devront majoritairement être situés à une bathymétrie inférieure à 100m de profondeur.**
- Le potentiel technique débloqué est très significatif sur la façade atlantique

Le débat public permettra de fixer plus précisément les volumes à attribuer sur chaque façade

De nouvelles données seront partagées dans le cadre du débat public : mise à jour des études relatives à la pêche, carte d'analyse des risques d'effet par compartiment environnemental, analyses paysagères, etc.





GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Merci de votre attention

Consulter l'intégralité des documents adoptés et l'actualité de la planification maritime sur le portail national
<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/>



Travaux Commission Permanente du CMF

Vision à 2050 : version projet validée en CP du 16/05/2023

7 Une vision pour la façade

Si chronologiquement les acteurs et les services ont élaboré une synthèse de l'existant avant d'établir une vision pour la façade intitulée « Avenir souhaité pour la façade NAMO », il a été demandé lors de la consultation de replacer cette vision dans le préambule tant son importance est stratégique pour comprendre l'ensemble de la démarche conduite en façade NAMO.

Elaborée par l'État puis discutée en commission permanente du conseil maritime de façade, cette vision a été à nouveau débattue et enrichie par les conférences et assemblées régionales mer et littorales en Bretagne et en Pays de la Loire. Elle tente de répondre aux trois questions :

- Quelle façade, quel modèle de développement souhaitons-nous à 2030 ? Quel état du milieu marin et des masses d'eau ? Quelle économie maritime pour la façade ? Quelles priorités pour les activités et les usages ?
- Quels territoires maritimes et littoraux, quelles gestions et gouvernances ? Quel cadre de vie sur le littoral face au défi du changement climatique ?
- Quelle connaissance du système terre-mer ? Quelle appropriation des enjeux maritimes par la société ?

Le texte suivant est l'affirmation par les acteurs NAMO d'une position d'équilibre souhaitée entre des enjeux trop souvent opposés.

En 2030, forts d'une culture maritime partagée, les femmes et les hommes de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest sont parvenus à dépasser l'antagonisme économie/environnement en inventant un modèle de développement qui répond aux défis majeurs que représentent le changement climatique et les transitions écologique et énergétique sur les espaces maritimes, insulaires et littoraux.

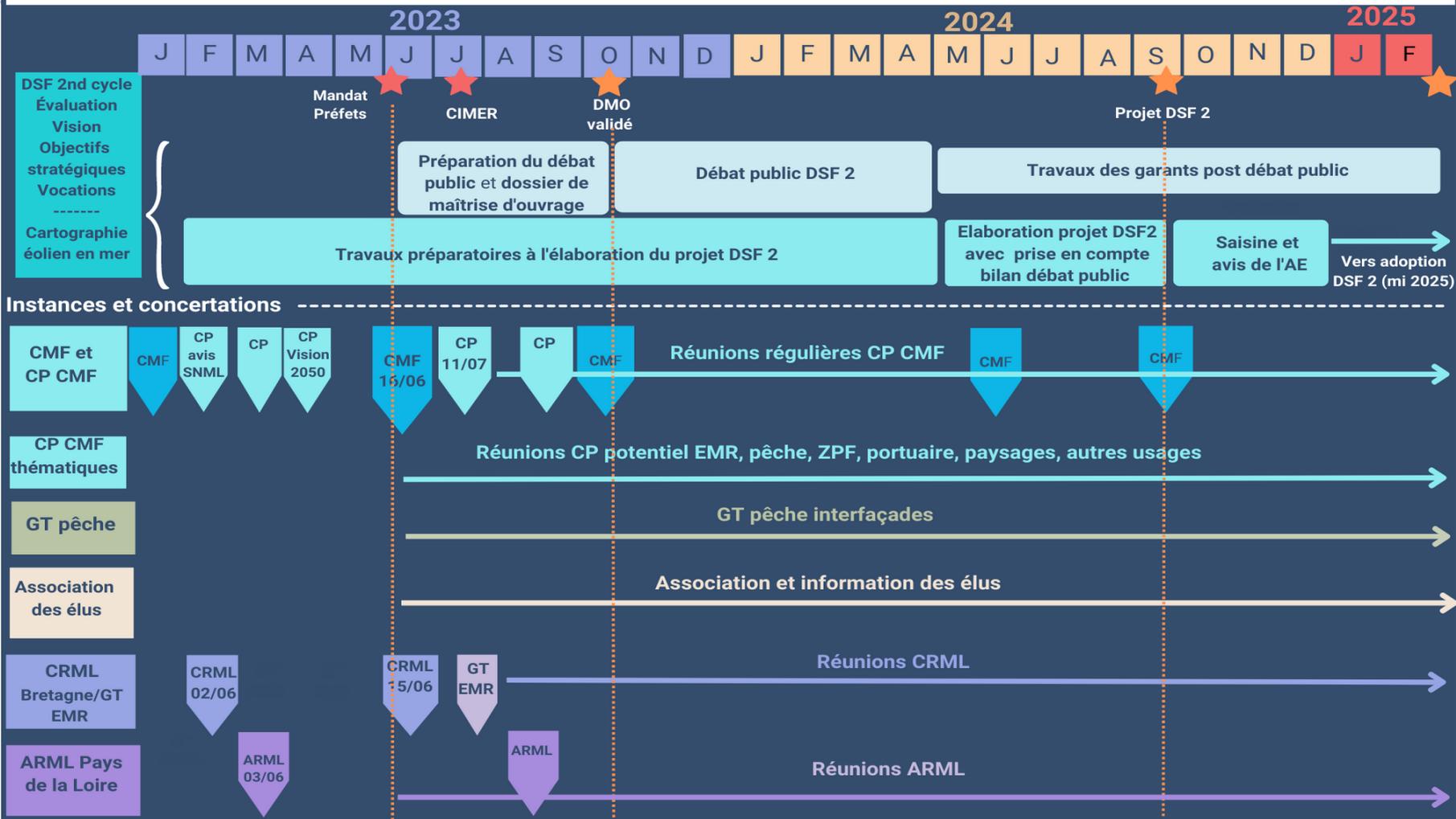
Le bien-être et l'emploi sont reconnus comme objectifs premiers de la transition écologique dont l'atteinte est dépendante de l'environnement et de ses ressources, socle et catalyseur d'une économie bleue, dynamique, durable et créatrice de valeurs pour la société. Les acteurs de la façade préservent et valorisent la biodiversité ordinaire, les espèces, les habitats et les territoires emblématiques et représentatifs, la fonctionnalité des milieux et un réseau de sites et de paysages marqueurs des identités bretonnes et ligériennes.

- **Projection à l'horizon 2050 : planification de l'éolien en mer, résilience face au changement climatique, aux risques littoraux et aux évènements majeurs**
- **Thématiques manquantes : transport maritime décarboné, éolien en mer en lien avec les ports, notion d'impacts cumulés, mobilité sur le littoral, sobriété, ...**

Calendrier des travaux et modalités de concertation

FRISE DSF NAMO CYCLE 2

CMF 16 juin 2023





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE NAMO

Séance du 16 juin 2023

En préfecture de région des Pays de la Loire